**Annexe à l’instruction n° 2021-I-19**

**Formulaire de demande de prise de contrôle ou de participation**

**des entreprises d’investissement**

**Formulaire de demande   
de prise de contrôle ou de participation d’une entreprise d’investissement**

*Le présent formulaire n’a pas vocation à se substituer au règlement délégué n°2017/1946 de la Commission du 11 juillet 2017 mais constitue le support de présentation de celui-ci. Ce formulaire ne s’applique pas aux établissements de crédit et d’investissement. Pour les prises de participation qualifiées les concernant, merci d’utiliser le formulaire relatif aux prises de participation qualifiées des établissements de crédits disponibles sur le site IMAS de la BCE.*

**Pour être considéré comme complet, le dossier doit comporter :**

* les informations signalées par des zones grisées et les documents complémentaires demandés dans ce formulaire.

**Dans le cas où l’acquéreur est une entité agréée surveillée dans l’Union et que l’entité cible satisfait à des conditions particulières[[1]](#footnote-1), veuillez-vous référer à l’article 13 du règlement délégué 2017/1946 du 11 juillet 2017 qui fournit une liste réduite d’informations à fournir.**

*080 Si l’opération envisagée a pour conséquence une modification de l’agrément en tant que prestataire de services d’investissement et/ou un changement de dirigeants de l’entreprise d’investissement cible et/ou une modification de la composition des organes sociaux, compléter les formulaires correspondants.*

**003 et les documents suivants :**

Les documents ci-après doivent être fournis en complément du présent formulaire. Pour chaque document fourni, cocher la case correspondante. Si un document n’est pas joint au dossier, en préciser les raisons.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Documents relatifs à l’acquéreur  à joindre à la demande** |  | **Préciser les raisons  en cas d’absence du document** |
| Curriculum vitae détaillé[[2]](#footnote-2) et copie d’une pièce d’identité des dirigeants de l’acquéreur (personnes morales) ou de l’actionnaire (personne physique) |  |  |
| Évaluations de la réputation de l’acquéreur ou des dirigeants de l’acquéreur effectuées le cas échéant par d’autres autorités de contrôle (financières ou non) |  |  |
| Comptes sociaux et consolidés certifiés de l’acquéreur pour les trois derniers exercices (personnes morales) |  |  |
| Organigramme du groupe avant et après l’opération envisagée |  |  |
| Dans le cas d’une prise de contrôle : |  |  |
| * un business plan sur trois ans |  |  |
| * le bilan par grandes masses de la cible après opération ; |  |  |
| * le compte de résultat par grandes masses de la cible après opération ; |  |  |
| * les ratios prudentiels de la cible après opération. |  |  |
| Si l’opération a un impact significatif sur la situation financière du nouveau groupe : |  |  |
| * les bilans consolidés par grandes masses après opération ; |  |  |
| * les comptes de résultats consolidés par grandes masses après opération ; |  |  |
| * les ratios prudentiels consolidés après opération. |  |  |
| Pouvoir autorisant le signataire à engager l’acquéreur |  |  |
| Copie d’une pièce d’identité du signataire de la demande |  |  |
| Modèle de lettre d’engagement à compléter par le ou les actionnaires de la société cible (détention égale ou supérieure à 10%) *Voir à la fin du formulaire* |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le cas échéant, si l’acquisition entraîne un changement de la situation juridique de la cible : |  |  |
| Statuts légaux et projet de modification |  |  |
| Extrait Kbis |  |  |
| Déclaration sur l’honneur de l’acquéreur personne physique ou du ou des dirigeant(s) de l’acquéreur personne morale relative à l’absence d’enquête en cours, procédures d’exécution, sanctions ou autres mesures coercitives |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le cas échéant, si l’acquéreur est une fiducie ou qu’il est prévu qu’il devienne une fiducie : |  |  |
| Identité de tous les fiduciaires |  |  |
| Identité de tous les bénéficiaires et leurs parts respectives dans la répartition des revenus |  |  |
| Identité de tous les constituants de la fiducie |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le cas échéant, si l’acquéreur est un fonds souverain : |  |  |
| le nom du ministère ou de l'administration chargés de définir la politique d'investissement du fonds |  |  |
| les détails de la politique d'investissement et les éventuelles restrictions applicables aux investissements |  |  |
| le nom et la fonction des personnes responsables des décisions d'investissement du fonds, ainsi que le détail des participations qualifiées ou de l'influence, exercée par le ministère ou l'administration en question sur les opérations quotidiennes du fonds et de l'entité cible |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le cas échéant, si l’acquéreur est une personne morale dont le siège est établi dans un pays tiers : |  |  |
| un certificat d'honorabilité ou un document équivalent le concernant délivré par les autorités compétentes étrangères concernées |  |  |
| une déclaration des autorités compétentes étrangères concernées certifiant l'absence d'entrave ou de limitation à la fourniture des informations nécessaires à la surveillance de l'entité cible; |  |  |
| des informations générales sur le régime réglementaire dudit pays tiers applicable au candidat acquéreur. |  |  |

**N.B. : l’autorité a la possibilité de formuler d’autres demandes visant à recueillir des informations complémentaires ou des clarifications *(cf. article R.532-3 IV du Code monétaire et financier)***

Le formulaire et les documents complémentaires, dûment remplis et signés, sont à adresser sous format électronique à l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en les déposant sur le portail Autorisations à l’adresse:

<https://acpr-autorisations.banque-france.fr>

**Désignation de l’entreprise pour laquelle l’autorisation est requise (cible)**

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Code interbancaire CIB |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Numéro Siren |  |

**Personne chargée de la préparation du dossier**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Prénom |  | Titre/fonction |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° de téléphone |  | N° de fax |  |

|  |  |
| --- | --- |
| E-mail |  |

**Personne habilitée à solliciter l’autorisation et assumant la responsabilité de la demande (acquéreur)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Prénom |  | Titre/fonction |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| E-mail |  | N° de téléphone |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date |  | Signature |  |

**Information sur les données personnelles**

Les données personnelles collectées dans cette section Gestion du dossier sont uniquement destinées à authentifier la demande et à faciliter la gestion du dossier pendant sa période d’instruction. Elles ne sont copiées dans aucun système ou registre, automatisé ou non.

***Description de l’entreprise cible (après l’opération)***

**Renseignements relatifs au capital social**

|  |  |
| --- | --- |
| Montant du capital social en € |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Montant du capital à libérer en € |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Date d’effet |  |

**Structure du groupe**

L’entreprise appartient-elle à un groupe ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Oui |  | Non |  |

Si oui, compléter ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination du groupe |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Nationalité du groupe |  |

L’entreprise appartient-elle à un conglomérat financier ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Oui |  | Non |  |

Si oui, compléter ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du conglomérat |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Nationalité du conglomérat |  |

***Description de l’acquéreur***

**Actionnaire : Personne morale**

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Siren |  | Code interbancaire CIB |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe de l’actionnaire |  | Nationalité du groupe de l’actionnaire |  |

et

Répartition des droits de vote de l’actionnaire : liste des principaux actionnaires

|  |
| --- |
|  |

Adresse du siège social

|  |
| --- |
|  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code postal |  | ville |  | pays |  |

**Participation dans l’entreprise cible (après l’opération)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Part du capital détenu avant opération en % |  | Part des droits de vote détenu avant opération détenus en % |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Part du capital détenu après opération en % |  | Part des droits de vote détenu après opération détenus en % |  |
| Valeur de marché en euros des actions de l’entité cible avant opération |  | Valeur de marché en euros des actions de l’entité cible après opération |  |

Si vous devez enregistrer plus d’un actionnaire, il vous faut alors dupliquer cette page du formulaire

***Description de l’acquéreur***

**Actionnaire : Personne physique**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom d’usage |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom de famille |  | Alias |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Prénom |  | Autres prénoms |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date de naissance |  | Pays de naissance |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Commune  de naissance |  | Code postal  commune de naissance |  |
|  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nationalité |  | Autre nationalité |  |

Adresse

|  |
| --- |
|  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code postal |  | ville |  | pays |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Part du capital détenu avant opération en % |  | Part des droits de vote détenu avant opération détenus en % |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Part du capital détenu après opération en % |  | Part des droits de vote détenu après opération détenus en % |  |
| Valeur de marché en euros des actions de l’entité cible avant opération |  | Valeur de marché en euros des actions de l’entité cible après opération |  |

Si vous devez enregistrer plus d’un actionnaire, il vous faut alors dupliquer cette page du formulaire

***Description des bénéficiaires ultimes***

*Ce sont toutes les personnes qui peuvent être considérées comme étant des bénéficiaires effectifs de l’acquéreur personne morale*. *Fournir une copie de la pièce d’identité du ou des bénéficiaire(s) ultime(s) personnes physiques.*

**Bénéficiaire ultime : Personne physique**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom d’usage |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de famille |  |  | Prénom |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date de naissance |  | Pays de naissance |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Commune  de naissance |  | Code postal  commune de naissance |  |
|  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nationalité |  | Autre nationalité |  |

Adresse

|  |
| --- |
|  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code postal |  | ville |  | pays |  |

Si vous devez enregistrer plus d’un bénéficiaire ultime, il vous faut alors dupliquer cette page du formulaire

***Répartition du capital : autres actionnaires***

**Actionnaire : Public**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Part du capital en % |  | Part des droits de vote détenus en % |  |

**Actionnaire : Salariés**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Part du capital en % |  | Part des droits de vote détenus en % |  |

**Actionnaire : Autocontrôle**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Part du capital en % |  | Part des droits de vote détenus en % |  |

**Actionnaire : Divers**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Part du capital en % |  | Part des droits de vote détenus en % |  |

**Pacte d’actionnaires**

Les actionnaires vont-ils signer un pacte d’actionnaires ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Oui |  | Non |  |

Si oui, compléter ci-dessous

**Signataires : personnes physiques**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom d’usage |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom de famille |  | Alias |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Prénom |  | Autres prénoms |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom d’usage |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom de famille |  | Alias |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Prénom |  | Autres prénoms |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom d’usage |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom de famille |  | Alias |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Prénom |  | Autres prénoms |  |

**Pacte d’actionnaires**

**Signataires : personnes morales**

|  |  |
| --- | --- |
| Qualité |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Qualité |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Qualité |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale |  |

**Renseignements à transmettre par l’acquéreur**

**Avertissement**

Ces renseignements doivent être fournis par toute personne appelée à devenir associé en nom ou à détenir, directement ou indirectement, au moins 10 % des droits de vote ou du capital de l'entreprise.

Les réponses au questionnaire ci-dessous doivent être accompagnées de toutes les précisions permettant d'éclairer le jugement de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, pour ce qui relève de sa compétence, de l’Autorité des marchés financiers.

Des manquements ou infractions ayant donné lieu à amnistie ne doivent pas être mentionnés dans les réponses au questionnaire.

Les renseignements concernant des établissements non assujettis ne doivent être communiqués que dans la mesure où cette transmission n'est pas interdite par une obligation de discrétion.

Le questionnaire doit être retourné dûment complété et signé par l'intéressé ou, s'agissant des personnes morales, par l'un de ses mandataires sociaux.

**Questionnaire relatif à l’acquéreur**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dénomination sociale |  | Numéro Siren |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom d’usage |  | Prénom |  |

**Informations sur l’opération envisagée**

1. Quels sont le montant, le nombre, le type d'actions et leur valeur nominale ? (voir article L. 233-9 du Code de commerce)

Les actions ou parts sociales font-elles l’objet d’un démembrement de propriété des droits sociaux ?

2. Indiquer les intentions de l’acquéreur concernant l'acquisition envisagée, par exemple s'il s'agit d'un investissement stratégique ou de portefeuille.

3. Indiquer, le cas échéant, tous les accords existants entre actionnaires (nouveaux et préexistants), que ces partenariats comprennent ou non une dimension capitalistique. Détailler leurs caractéristiques, le (ou les) fournir sur demande. Indiquez comment ces relations devraient évoluer à l'avenir.

Recenser les incompatibilités futures et les exclusivités éventuelles.

4. Le cas échéant, fournir le contenu des pactes d’actionnaires et une description de toute action entreprise de concert avec d'autres parties, notamment la contribution de ces autres parties au financement de l'acquisition envisagée, le mode de participation aux accords financiers en rapport avec l'acquisition envisagée et les dispositions organisationnelles futures concernant l'acquisition envisagée.

5. L’acquéreur a-t-il donné ou envisage-t-il de donner en garantie des actions de l'entreprise ?

Si oui, préciser le bénéficiaire.

6. L'opération constitue-t-elle un franchissement de seuil d’une société cotée soumis à déclaration conformément à l’article L. 233-7 du code de commerce (dans ce cas, fournir à l’Autorité des marchés financiers la copie de la déclaration, précisant les objectifs que l'acquéreur entend poursuivre au cours des douze prochains mois, adressée à la société dont les actions sont acquises).

Indiquer si l’opération est susceptible de donner lieu au dépôt d’une offre publique. Fournir alors une copie du projet de note d'information soumise au visa de l’Autorité des marchés financiers et des autres communiqués soumis à publicité financière obligatoire.

7. L'opération doit-elle donner lieu à notification à l’Autorité de la concurrence (L. 430-3 du Code de commerce), à la Commission européenne pour les opérations de dimension communautaire (règlement (CE) n°139/2004 du 20 janvier 2004 relatif au contrôle des concentrations entre entreprises) ou à toute autre autorité étrangère ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Oui |  | Non |  |

Dans l'affirmative, celle-ci a-t-elle été effectuée ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Oui |  | Non |  |

Quel est le délai dont dispose la Commission ou toute autre autorité étrangère ?

Si elle n’a pas été effectuée, dans quel délai devez-vous effectuer votre déclaration ?

8. Indiquer le prix de l'acquisition envisagée et les critères utilisés pour déterminer ce prix et, s'il existe une différence entre la valeur de marché et le prix de l'acquisition envisagée, une explication des raisons de cette différence.

9. Indiquer précisément le montage juridique et financier de l’opération d’acquisition des titres et détailler, le cas échéant, les modalités de recours aux marchés financiers[[3]](#footnote-3).

10. Le projet aura-t-il des répercussions significatives sur l’emploi des personnels ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Oui |  | Non |  |

En cas de réponse positive :

Indiquer les métiers, les entités et les zones géographiques concernés et fournir une évolution des effectifs globaux et selon les distinctions opérées ci-dessus.

Indiquer si le processus de consultation des instances de représentation du personnel :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| * a été engagé : | Oui |  | Non |  |
| * est achevé : | Oui |  | Non |  |

Si oui, indiquer l’avis des instances représentatives du personnel.

**Informations sur l’acquéreur**

1. Les actions de l’entreprise sont-elles cotées ? Fournir toute information utile à ce sujet (place de cotation, marché).
2. Quelle est la répartition du capital de l'acquéreur ? S'il y a lieu, préciser celle de la maison mère et des holdings intermédiaires (indiquer les pourcentages de détention en parts de capital et en droits de vote et préciser le lieu du siège social de chacune des entités).

1. Quelle est l'activité de l'acquéreur ?

S'il fait partie d'un groupe, en tant que filiale ou entreprise mère, fournir un organigramme détaillé de la structure de l’entreprise dans son ensemble et des informations sur le pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les actionnaires exerçant une influence notable dans les entités du groupe et sur les activités exercées actuellement par les entités du groupe ; indiquer, le cas échéant, la part des activités bancaires ou de services d'investissement. Il conviendra en particulier d'indiquer si l'acquéreur a des sociétés sœurs exerçant des activités réglementées ; fournir, en outre, la liste des participations significatives dans des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement en France et à l'étranger :

* de l'acquéreur ;
* du groupe auquel lui-même appartient.

1. Si l'acquéreur ou tout ou partie des sociétés qui lui sont liées exerce une activité financière ou assurantielle, à quelles réglementations et à quelles autorités les entités concernées sont-elles soumises à ce titre ?

Indiquer si l'opération nécessite une autorisation et fournir, le cas échéant, copie de celle-ci ; dans cette hypothèse, le dossier devra également comprendre des indications quant à l'impact de l'opération envisagée sur les principales caractéristiques financières et sur les ratios prudentiels de l'acquéreur.

1. Préciser si l'acquéreur ou l'un de ses mandataires sociaux contrôle une société de gestion de portefeuille ou son équivalent à l'étranger (indiquer, dans ce cas, son nom, la nature du lien ainsi que le montant des capitaux gérés par cette société).

1. Quelles sont les principales relations bancaires et financières en France de l'acquéreur ?

S'il s'agit de correspondants bancaires, indiquer les trois principaux.

1. Si l’acquéreur est un fonds commun de placement d’entreprise (FCPE), préciser sa date d’agrément par l’Autorité des marchés financiers et fournir le dernier document périodique sur sa situation.

1. L'acquéreur sera-t-il présent ou représenté au conseil d'administration (ou au conseil de surveillance) de la société ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Oui |  | Non |  |

Si oui, le futur administrateur ou membre du conseil de surveillance devra joindre à son dossier une déclaration attestant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées à l'article L.500-1 du Code monétaire et financier.

1. Fournir la liste des mandats déjà exercés par les futurs représentants de l'acquéreur au sein de l'établissement faisant l'objet de ce dossier.

1. Fournir une description des intérêts financiers et non financiers[[4]](#footnote-4)3 ou des relations de l’acquéreur, ou le cas échéant du groupe auquel le candidat acquéreur appartient ainsi que des personnes qui assure la direction effective des activités avec :

* 1) tout autre actionnaire actuel de l'entité cible ;
* 2) toute personne habilitée à exercer des droits de vote de l'entité cible dans l'un ou plusieurs des cas suivants :

— les droits de vote détenus par un tiers avec qui cette personne ou entité a conclu un accord qui les oblige à adopter, par un exercice concerté des droits de vote qu'ils détiennent, une politique commune durable en ce qui concerne la gestion de l'entité cible en question;

— les droits de vote détenus par un tiers en vertu d'un accord conclu avec cette personne ou entité et prévoyant le transfert temporaire et à titre onéreux des droits de vote en question ;

— les droits de vote attachés à des actions qui sont déposées en garantie auprès de cette personne ou entité, pour autant que cette personne ou entité contrôle ces droits de vote et déclare qu'elle a l'intention de les exercer ;

— les droits de vote attachés à des actions dont cette personne ou entité a l'usufruit;

— les droits de vote détenus, ou pouvant être exercés au sens des quatre premiers tirets ci-dessus, par une entreprise contrôlée par cette personne ou entité ;

— les droits de vote attachés à des actions déposées auprès de cette personne ou entité et que cette personne ou entité peut exercer comme elle l'entend en l'absence d'instructions spécifiques des actionnaires ;

— les droits de vote détenus par un tiers en son nom propre pour le compte de cette personne ou entité ;

— les droits de vote que cette personne ou entité peut exercer en tant que mandataire lorsque la personne ou l'entité peut exercer les droits de vote comme elle l'entend en l'absence d'instructions spécifiques des actionnaires.

3) tout membre de l’organe d’administration, de direction ou de surveillance ou de la direction générale de l’entité cible

4) l’entité cible elle-même et le groupe dont elle fait partie

1. Préciser toutes les informations relatives à tout autre intérêt ou activité de l’acquéreur susceptible de donner lieu à un conflit d’intérêts avec l’entité cible et les solutions possibles pour remédier à ces conflits d’intérêts.

**Réputation de l’acquéreur**

1. Identité des dirigeants de l’acquéreur :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom d’usage |  | Prénom |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date de naissance |  | Lieu de naissance |  |

|  |  |
| --- | --- |
| fonctions |  |

|  |  |
| --- | --- |
| adresse |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Civilité |  | Nom d’usage |  | Prénom |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date de naissance |  | Lieu de naissance |  |

|  |  |
| --- | --- |
| fonctions |  |

|  |  |
| --- | --- |
| adresse |  |
|  |  |
|  |  |

1. Fournir les informations suivantes concernant l’acquéreur personne physique (et toute entreprise contrôlée ou dirigée par lui au cours des 10 dernières années) ou personne morale (toute personne qui en assure la direction effective, toute entreprise contrôlée par l’acquéreur et tout actionnaire exerçant une influence notable sur le candidat acquéreur) :

- les antécédents judiciaires, les enquêtes ou procédures pénales, les affaires civiles et administratives pertinentes et les mesures disciplinaires, y compris toute révocation en tant que dirigeant de société, toute procédure de faillite, d'insolvabilité ou procédure similaire, notamment sous la forme d'une attestation officielle ou de tout autre document équivalent ;

- les informations concernant les enquêtes en cours, procédures d'exécution, sanctions ou autres mesures coercitives à l'égard du candidat acquéreur, qui peuvent être fournies sous la forme d'une déclaration sur l'honneur ;

- tout refus d'enregistrement, d'agrément, d'affiliation ou d'octroi de licence nécessaire à l'exercice d'activités commerciales ou professionnelles, ou tout retrait, révocation ou résiliation d'enregistrement, d'agrément, d'affiliation ou de licence; ou toute radiation par un organe public ou de réglementation ou par une association ou un organe professionnel ;

- tout licenciement ou renvoi d'un emploi ou d'un poste de confiance, toute rupture de relation fiduciaire, ou toute situation semblable.

1. Préciser si l’acquéreur a déjà une expérience en tant qu’actionnaire d’une entreprise du secteur financier.

1. Les dirigeants de l’acquéreur ont-ils fait l'objet d'une sanction pénale, administrative ou disciplinaire, au cours des dix dernières années ? Dans l'affirmative, quelles ont été les qualifications retenues par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées (envoyer dans ce cas une copie de la décision de sanction à l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) ?
2. Indiquer si l’honorabilité et la compétence des dirigeants de l’acquéreur ont fait l’objet d’une évaluation par une autorité du secteur financier, en France ou à l’étranger. Si oui :

* indiquer le nom de l’autorité ayant effectué l’évaluation ;
* fournir les documents attestant de cette évaluation et ses conclusions.

1. Indiquer si l’honorabilité et la compétence des dirigeants de l’acquéreur ont fait l’objet d’une évaluation par une autorité de supervision non financière. Si oui :

* indiquer le nom de l’autorité ayant effectué l’évaluation ;
* fournir les documents attestant de cette évaluation et ses conclusions.

**Situation financière de l’acquéreur**

1. Si l’acquéreur est une personne morale, fournir les états financiers au niveau individuel et, le cas échéant, aux niveaux consolidé et sous-consolidé pour les trois derniers exercices[[5]](#footnote-5)4 (bilan, compte de résultat, rapport annuel et annexes financières, le cas échéant, les informations sur la notation de crédit du candidat acquéreur et la notation générale de son groupe).

1. Si l'acquéreur est une personne physique, préciser les informations relatives à sa situation financière actuelle (ses sources de revenus, ses actifs et passifs, les nantissements et garanties octroyés ou reçus).

1. Indiquer les différentes notations dont font éventuellement l’objet les titres émis par l'acquéreur ou des sociétés appartenant à son groupe (dans l'affirmative, donner toutes précisions utiles à ce sujet).

Fournir la note, si elle date de moins de trois ans, et ses actualisations éventuelles ainsi que les commentaires justifiant la ou les note(s).

**Capacité à satisfaire aux obligations prudentielles**

**Impact de l’opération sur l’entreprise cible**

* **Informations à fournir pour une prise de participation inférieure ou égale à 20%**

1. Fournir une note de stratégie contenant les informations suivantes : sur les objectifs de la prise de participation, la durée envisagée ainsi que les intentions de l’acquéreur concernant le niveau de cette participation (réduction, maintien, accroissement), notamment s'il a ou non l'intention d'exercer, sous quelque forme que ce soit, un contrôle de l'entité cible, et la raison d'être de cette action; en complément de la lettre d’engagement à fournir (voir fin du formulaire) des informations sur la situation financière de l’acquéreur et sur sa volonté de soutenir l'entité cible par l'apport de fonds propres complémentaires si le développement des activités de cette dernière l'exigeait ou en cas de difficultés financières.

1. Information sur la représentation éventuelle dans l’organe délibérant.

1. Décrire les évolutions envisagées du volume des opérations (en termes de flux et de stocks) et les inflexions susceptibles, le cas échéant, d’être apportées à la nature de certaines activités.

* **Informations complémentaires à fournir pour les prises de participations qualifiées comprises entre 20% et 50% :**

1. Une note de stratégie contenant les informations visées au point 31 ci-dessus, des précisions sur l’influence que l’acquéreur entend exercer sur la situation financière de l’entreprise (développement stratégique, allocation des ressources, objectifs de rentabilité financière).
2. Une description des intentions et attentes de l’acquéreur à moyen terme (motifs de l’acquisition, objectifs financiers, synergies attendues, les éventuelles modifications sur les activités de l’entreprise et de son financement)[[6]](#footnote-6)5.

* **Informations complémentaires à fournir pour une prise de participation entraînant un changement de contrôle (égal ou supérieur à 50%)**

1. Informations sur les objectifs de la prise de participation, la durée envisagée ainsi que les intentions de l’acquéreur concernant le niveau de cette participation (réduction, maintien, accroissement). Fournir un plan d'affaires, qui comprend un plan de développement stratégique, des états financiers estimatifs de l'entité cible et une description de l'incidence qu'aura l'acquisition sur la gouvernance et sur la structure organisationnelle générale de l'entité cible[[7]](#footnote-7).

1. Indiquer les modifications éventuelles de dirigeants responsables ainsi que les modifications dans l’organe délibérant.

1. Indiquer l’impact de l'acquisition sur la gouvernance et sur la structure organisationnelle générale de l'entité cible notamment sur :
   1. la composition et les missions de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance et des principaux comités créés par cet organe décisionnel, en particulier le comité de direction, le comité des risques, le comité d'audit, le comité des rémunérations, en ce compris des informations sur les personnes qui seront chargées de diriger les activités ;

b) les procédures administratives et comptables et les contrôles internes, notamment les modifications apportées aux procédures et aux systèmes concernant la comptabilité, l'audit interne, la conformité en matière de blanchiment d'argent et la gestion des risques, ainsi que l'attribution des fonctions clés d'auditeur interne, de responsable de la conformité et de gestionnaire des risques;

c) les systèmes et l'organisation informatiques généraux, notamment les changements concernant la politique de sous-traitance informatique, l'organigramme de traitement des données, les logiciels internes et externes utilisés et les outils et procédures de sécurisation des données et systèmes essentiels, tels que sauvegardes, plans de continuité et pistes d'audit;

d) les politiques régissant la sous-traitance, notamment des informations sur les domaines concernés, la sélection des prestataires de services, et les droits et obligations respectifs des parties au contrat de sous-traitance, tels que les modalités d'audit et la qualité de service exigée du prestataire;

e) toutes les autres informations pertinentes relatives à l'incidence de l'acquisition sur la gouvernance et sur la structure organisationnelle générale de l'entité cible, notamment toute modification concernant les droits de vote des actionnaires.

1. Le nombre et/ou l’organisation des métiers ou des principales activités seront-ils modifiés ?  
   Mettre en évidence, le cas échéant, les synergies attendues avec le repreneur ou dans le cadre du seul redéploiement des activités de l’entreprise (évaluation des économies, produits des partenariats, coûts éventuels de restructuration et modalités de prise en charge).

1. Fournir une description et un chiffrage à la fois globalement et pour chacun des grands types d’activités exercées (production, encours, commissions), en distinguant les activités nouvelles et celles déjà exercées.

Est-il prévu de recourir à la sous-traitance pour effectuer certaines activités ? Indiquer les nouveaux domaines concernés en apportant les éléments d’information permettant de vérifier le respect des conditions applicables en matière d’externalisation. Indiquer le nom du (ou des) prestataire(s) et les principales caractéristiques des nouveaux contrats (durée, responsabilités respectives des parties, conditions de rupture). Fournir, le cas échéant, copie de ces contrats sur demande *(Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d’investissement soumises au contrôle de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)*.

1. Fournir sur trois années des bilans prévisionnels par grandes masses en précisant les hypothèses prises en compte.

Faire ressortir les besoins de refinancement et décrire les divers types de ressources envisagées, notamment celles provenant des marchés, en distinguant à chaque fois les besoins à moins d’un an de ceux à plus d’un an.

Fournir sur trois années les comptes d’exploitation prévisionnels par grandes masses distinguant notamment le produit net bancaire, les frais généraux (dont les frais de personnel), les dotations aux provisions, le résultat courant et le résultat net *(Pour les établissements de grande dimension -dans leur métier ou comme généraliste- il convient d’établir les simulations en fonction d’hypothèses d’allocation des fonds propres. De même il conviendra de faire ressortir le taux de rentabilité des différents métiers ou grands départements).*

Préciser l’évolution des effectifs prévue pour les trois prochaines années.

Fournir sur trois années sur base consolidée les prévisions des principaux ratios de gestion (coefficient net d’exploitation, ratio de rentabilité des fonds propres...).

Détailler les hypothèses prises en compte.

1. Fournir sur trois années les prévisions des principales normes réglementaires (prévisions d’exigences prudentielles de fonds propres, coefficient d’adéquation des fonds propres ou ratio de solvabilité, coefficient de liquidité…).

1. Répertorier et décrire les moyens techniques, comptables et informatiques nécessaires, le cas échéant pour accompagner les évolutions prévues et faire face aux difficultés et risques inhérents notamment aux moyens informatiques choisis.

Indiquer si des modifications seront apportées à l’architecture du système d’information (incluant la sous-traitance) en fournissant soit le schéma des flux d’informations et l’indication des logiciels internes ou externes utilisés, soit en expliquant comment seront adaptés les systèmes existants.

Décrire l’adaptation éventuellement nécessaire des plans de continuité de l’activité.

1. Fournir le plan général d’action visant à permettre l’adaptation des systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes *(Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d’investissement soumises au contrôle de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)*.

Décrire en particulier les mesures d’adaptation prévues :

* des dispositifs de contrôle interne et de la conformité;
* des systèmes de mesure des risques;
* des systèmes de surveillance et de mesure des risques

**Impact de l’opération sur l’acquéreur**

1. L’intégration de l’entreprise cible est-elle susceptible de modifier significativement le profil de risques du nouveau groupe ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Oui |  | Non |  |

Dans l’affirmative**,** fournir pour le nouveau groupe les réponses aux questions 38 à 43.

46. Si l’entité appartient à un groupe post-opération, fournir une analyse :

* du périmètre de surveillance consolidée du groupe incluant les entités du groupe qui seraient soumises aux exigences en matière de surveillance consolidée après l’acquisition envisagée et les niveaux auxquels ces exigences s’appliqueraient au sein du groupe sur une base consolidée ou sous-consolidée ;
* de l’incidence de l’acquisition sur la capacité de l’entité cible à continuer de fournir des informations exactes et en temps utile.

Réponses complémentaires sur les données prudentielles consolidées :

1. Fournir une évaluation de l’exposition du futur groupe aux risques, le cas échéant :

* de crédit (risque entreprises notamment PME, risque immobilier, risque pays…) ;

*(Les simulations doivent traduire la sensibilité à la dégradation des signatures, en particulier au regard d’un choc macro économique.)*

* de marché, en indiquant notamment la nature et le volume des positions supportées sur les différents marchés et en justifiant de l’adéquation des fonds alloués à ces opérations.

*(Les simulations doivent traduire la sensibilité, notamment, au risque de taux. Il doit être indiqué si les calculs sont opérés à partir de modèles internes et, dans l’affirmative, les expliciter ; préciser la consommation de fonds propres induite.)*

1. Indiquer le risque de perte maximale, ainsi que par métier, et préciser si ces limites ont été fixées en accord avec les organes sociaux.
2. Transmettre la liste nominative des vingt premiers risques sur la clientèle (leur montant net de contre garanties ainsi que leur montant brut et le pourcentage des fonds propres consolidés qu’ils représentent).
3. Fournir la liste des principales contreparties interbancaires recensées à l’actif et au passif du futur groupe.

S’agissant d’une opération sur laquelle les autorités françaises de la concurrence ont à se prononcer, indiquer, dans le cadre de l’avis donné par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution conformément à l’article L. 612-22 du code monétaire et financier, si le regroupement est de nature ou non à restreindre significativement la concurrence géographiquement ou sur certaines activités ou clientèles.

Évaluer les incidences de l’opération de concentration sur chacun des principaux marchés sur lesquels opèrera le nouveau groupe. Au cas où ces incidences seraient susceptibles d’atteindre des seuils substantiels, établir pour les domaines concernés, d’une part des calculs de parts de marché globales et par zones géographiques, d’autre part, par lignes de métiers (dépôts, crédits, financements spécialisés, financements des PME, gestion d’actifs …).

**Prévention des opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme**

1. L’acquéreur est-il soumis à une réglementation anti blanchiment ?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Oui |  | Non |  |

1. Dans l’affirmative, indiquer le nom de l’organisme chargé de son contrôle ainsi que ses coordonnées.

1. Détailler l’origine des fonds utilisés pour le financement de l’opération.

**Informations sur les personnes qui assureront la direction effective de l’entité cible**

1. Fournir toutes les informations ci-après concernant la réputation et l’expérience de toutes les personnes qui assureront la direction effective des activités de l’entité cible :

- les informations personnelles, dont le nom, la date et le lieu de naissance, l'adresse et les coordonnées et, le cas échéant, le numéro d'identification national ;

- la fonction à laquelle la personne est ou sera nommée ;

- un curriculum vitæ détaillé précisant les études et les formations professionnelles pertinentes, l'expérience professionnelle, notamment le nom de toutes les organisations pour lesquelles la personne a travaillé et la nature et la durée des fonctions occupées, en particulier pour toute activité entrant dans le cadre de la fonction sollicitée ;

- le temps minimal, en années et en mois, que la personne consacrera à l'exercice de ses fonctions au sein de l'entité cible ;

- la liste des postes d'administrateur exécutif et non exécutif actuellement occupés par la personne.

« En ma qualité de      , je certifie l'exactitude des informations ci-dessus et m'engage à porter à la connaissance de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution les changements des éléments de cette déclaration ».

À      , le

Signature de l'acquéreur

(ou de son représentant)

Modèle de lettre à compléter par l’acquéreur de la participation

Cette lettre doit être transmise par toute personne qui se propose de détenir au moins 10 % des droits de vote d’une entreprise d’investissement ou de devenir associé en nom.

|  |  |
| --- | --- |
| [[8]](#footnote-8)7 | Monsieur le Gouverneur  de la Banque de France  (Président) de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution |

le

Monsieur le Gouverneur,

En ma qualité d’actionnaire de la société      [[9]](#footnote-9)8 (la ‘Société’), ou bien : En ma qualité de      [[10]](#footnote-10)9, actionnaire de la société      [[11]](#footnote-11)10 (la ‘Société’), j’ai l’honneur de vous faire parvenir ci-joint les renseignements demandés par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à l’occasion de la prise de participation que [je/ la personne que je représente] se propose de réaliser dans le capital de la Société.

Je certifie que les renseignements transmis sont sincères et fidèles et qu’il n’y a pas, à ma connaissance, d’autres faits importants dont l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit être informée.

Je m’engage à :

-informer immédiatement l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de tout changement qui modifierait, de façon significative, les renseignements fournis et la situation financière de la Société ;

- conserver durablement ma participation dans la Société et à consulter, pour autorisation préalable, l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en cas de projet ultérieur de cession ou de réduction de cette participation ;

- soutenir la Société par l’apport de fonds propres complémentaires si le développement de ses activités l’exige ou en cas de difficultés financières ;

-exercer une surveillance sur la gestion de la Société et à lui fournir le support technique et humain nécessaire pour que cet établissement soit toujours en mesure de respecter les obligations imposées par la réglementation en vigueur[[12]](#footnote-12)11;

-fournir, chaque année, à la Société les informations financières qu’elle est tenue de transmettre aux autorités bancaires selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l’expression de ma haute considération.

[Signature]

**Informations sur les données relatives aux personnes physiques   
collectées dans ce formulaire**

Les informations sont collectées et traitées par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Les fondements juridiques de cette évaluation sont précisés sur le site internet de l’ACPR, rubrique Autoriser.

La fourniture des informations demandées présente (sauf exception) un caractère obligatoire et le défaut de réponse ne permet pas l’examen du dossier. Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (règlement 2016/679 du 27 avril 2016 ou RGPD), l’ACPR limite la collecte des données personnelles aux seules informations nécessaires à l’instruction de la demande.

Ces informations sont destinées :

* À l’ACPR
* À l’Autorité des marchés financiers (AMF), pour les établissements qui sont soumis à son contrôle
* À d’autres autorités étrangères, le cas échéant[[13]](#footnote-13).

Les informations communiquées sont utilisées pendant l’instruction du dossier, puis conservées :

* pendant 10 ans pour le formulaire et la décision correspondante ; ces documents sont ensuite versés en archives historiques
* pendant 5 ans pour les pièces complémentaires et les échanges avec l’assujetti ; ces documents sont détruits au terme de ce délai.

Conformément au RGPD, les personnes dont les données personnelles ont été collectées disposent d’un droit d’accès, de rectification et, sous certaines conditions, d’effacement et de limitation.

Le droit d’accès aux informations collectées s’exerce auprès de la direction des Autorisations de l’ACPR par courriel, à l’adresse : [2785-SECRETARIAT-DIRECTION-UT@acpr.banque-france.fr](mailto:2785-SECRETARIAT-DIRECTION-UT@acpr.banque-france.fr), ou par courrier, à l’adresse suivante :

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Direction des Autorisations (66-2785)

4 Place de Budapest

CS 92459

75436 PARIS CEDEX 09

La personne exerçant son droit d’accès devra joindre à sa demande la copie d’un titre d’identité en cours de validité.

La communication des informations a lieu dans un délai maximum de 1 mois suivant la demande. La correction des informations erronées est effectuée dans un délai de 1 mois suivant la communication des informations rectificatives.

La Banque de France et l’ACPR ont désigné un délégué à la protection des données (DPD). Le DPD peut être contacté par courriel, à l’adresse : [1038-IL-UT@banque-france.fr](mailto:1038-IL-UT@banque-france.fr) ou par courrier, à l’adresse suivante :

Banque de France

Délégué à la protection des données (02-1038)

39 Rue Croix-des-Petits-Champs

75049 PARIS CEDEX 01

Les personnes physiques peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL) :

* Adresse : 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07
* Site internet : <https://www.cnil.fr>

1. a) elle ne détient pas d'actifs de ses clients ;

   b) elle n'est pas agréée pour les services et activités d'investissement appelés «négociation pour compte propre» ou «prise ferme d'instruments financiers et/ou placement d'instruments avec engagement ferme» qui sont visés aux points 3 et 6 de l'annexe I, section A, de la directive 2004/39/CE;

   c) lorsqu'elle est agréée pour le service d'investissement dit de «gestion de portefeuille» visé au point 4 de l'annexe I, section A, de la directive 2004/39/CE, les actifs gérés par l'entreprise sont inférieurs à 500 millions d'EUR. [↑](#footnote-ref-1)
2. Préciser les études et formations pertinentes, les expériences professionnelles antérieures et les activités professionnelles ou autres fonctions pertinentes exercées actuellement [↑](#footnote-ref-2)
3. [↑](#footnote-ref-3)
4. 3 Pour l’acquéreur personne physique : les opérations de crédit, les participations, les garanties et les nantissements sont considérés comme faisant partie des intérêts financiers, tandis que les liens familiaux ou étroits sont considérés comme relevant des intérêts non financiers. [↑](#footnote-ref-4)
5. 4 Lorsque l’acquéreur est une entité nouvellement constituée, il fournit à l’ACPR, au lieu des états financiers statutaires, le bilan prévisionnel et le compte de résultats prévisionnel pour les trois premiers exercices, y compris les hypothèses de planification utilisées. [↑](#footnote-ref-5)
6. 5 Par dérogation, les informations visées audit paragraphe sont également fournies à l’ACPR par tout candidat acquéreur dont la prise de participation qualifiée sera inférieure ou égale à 20% lorsque l'influence exercée par la participation de ce dernier, d'après une évaluation complète de la structure de l'actionnariat de l'entité cible, serait équivalente à celle exercée par une participation comprise entre 20 et 50 %. [↑](#footnote-ref-6)
7. Le plan de développement stratégique présente en termes généraux les objectifs essentiels de l'acquisition envisagée et les principaux moyens mis en oeuvre pour les atteindre, notamment: a) l'objectif général de l'acquisition envisagée; b) les objectifs financiers à moyen terme, qui peuvent être exprimés en termes de rendement des capitaux propres, de ratio coût-bénéfice, de bénéfice par action ou d'une autre manière le cas échéant; c) la redéfinition éventuelle des activités, des produits ou des clientèles cibles et la réaffectation possible de fonds ou de ressources susceptible d'avoir une incidence sur l'entité cible; d) les modalités générales de l'intégration de l'entité cible dans la structure du groupe du candidat acquéreur, et notamment une description des principales interactions recherchées avec d'autres entreprises du groupe, ainsi qu'une description des dispositions régissant les relations intragroupes. [↑](#footnote-ref-7)
8. 7 Nom et adresse de votre établissement [↑](#footnote-ref-8)
9. 8 Nom de l’établissement [↑](#footnote-ref-9)
10. 9 Nom de l’établissement [↑](#footnote-ref-10)
11. 10 Nom de l’établissement [↑](#footnote-ref-11)
12. 11 Des rédactions appropriées de ce paragraphe comportant des engagements spécifiques peuvent, le cas échéant, être demandées aux principaux actionnaires ou associés, directs ou indirects [↑](#footnote-ref-12)
13. Les échanges avec des autorités étrangères non membres de l’Union européenne et non parties à l’accord sur l’Espace économique européen sont décrits sur le site de l’ACPR, rubrique Europe et international, page Coopération et aspect transversaux (<https://acpr.banque-france.fr/page-sommaire/cooperation-et-aspects-transversaux>) [↑](#footnote-ref-13)